

France services



Programme France Services (FS)





Présentation du Programme FS

Le 25 avril 2019, le Président de la République annonçait le déploiement de structures FS, permettant aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique, à moins de 30 minutes de leur domicile.

La priorité étant donnée aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires (QPV), ainsi qu'aux quartiers de reconquête républicaine (QRR).







France services, c'est quoi ?

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

En créant le label « France services », l'Etat établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité de services aux citoyens.







Objectifs nationaux:

- 2750 structures FS en 2024

- 2 700 structures FS sont labellisées à ce jour

Objectifs fixés pour la Marne :

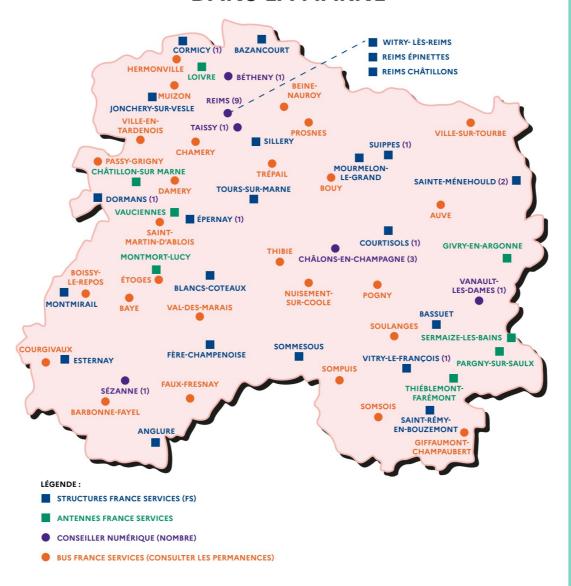
- 25 structures FS

- 24 FS sont à ce jour labellisées dont le bus FS du CD 51, qui sillonne 27 communes rurales du département (32 points d'accès fixes)





LES STRUCTURES FRANCE SERVICE DANS LA MARNE



Châlons-en-Champagne – 12 avril 2024

Participation financière de l'Etat :

L'Etat participe aux frais annuels de fonctionnement des structures FS, soit :

- 40 000 € en 2024
- 45 000 € en 2025
- 50 000 € en 2026.







Partenaires nationaux FS:

FS, guichet unique permettant d'accompagner les usagers pour leurs démarches relevant de 11 opérateurs nationaux

9 partenaires historiques :

























Nouveaux partenaires nationaux FS en 2024 :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, 2 nouveaux partenaires ont intégré le bouquet de services FS :

- l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), pour France Rénov', proposition aux ménages des aides relatives à la rénovation énergétique de leur logement (Ma Prime Rénov', créée en 2020) et pour l'adaptation à la perte d'autonomie (Ma Prime Adapt', créée en 2024).



- le ministère de la transition énergétique et de la cohésion des territoires, qui propose aux ménages une aide au paiement des factures d'énergie du logement : « le Chèque énergie ».







Forum de l'ingénierie

Merci de votre attention